

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE »**  
**DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2014 TENUE EN MAIRIE DE LAPALISSE**

Etaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. RABOUTOT
- Commune de Bert : M. DURAND – suppléant (pouvoir du titulaire M. CAILLAULT)
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. BILLAUD
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : Mme LESME, M. EGAL, Mme MINARD de CHABANNES, M. BRUNIAU, Mme DUPERROUX, M. VALERO, Mme AUBIN, M. FUMOUX, Mme DESMARD, M. BOUCHET
- Commune de PERIGNY : M. VERNIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : Mme RIBES – suppléante (pouvoir du titulaire M. POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. SAULNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. de CHABANNES pouvoir à M. VALERO (Commune de Lapalisse)

En ce qui concerne l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil du Jeudi 24 Juillet 2014, Madame Françoise WALRAET (Commune de Saint-Christophe) fait observer que son intervention relative à la question N°16 – aménagement d'un terrain pour le club de pétanque de Lapalisse – Saint-prix – acquisition d'une parcelle, n'a pas été retranscrite dans le compte-rendu ; le contenu de cette intervention était le suivant : Madame WALRAET pointe du doigt l'acquisition par la Communauté de Communes d'une parcelle d'environ 3 000 m<sup>2</sup> située à Saint-Prix pour aménager un terrain destiné au club de pétanque de Lapalisse – Saint-Prix.

Elle affirme que jusqu'alors, tous les investissements engagés par la Communauté de Communes dans les communes membres l'ont été sur des emprises ou terrains mis à disposition par les communes concernées.

Aussi, elle s'étonne que ce soit la Communauté de Communes qui fasse l'achat de ce terrain.

Sur la base de ce rajout, le compte-rendu de la séance du Jeudi 24 Juillet 2014 sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

### **1/ COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

Monsieur Cyril VALERO, 1<sup>er</sup> Vice-Président, suppléant Monsieur le Président empêché pour cette séance, a rendu compte au Conseil des décisions que Monsieur le Président a prises dans le cadre de ses délégations ; ces décisions sont les suivantes :

- décision de prolonger de 3 mois supplémentaires, à compter du 19 Juillet 2014, le contrat de maintenance et d'assistance aux utilisateurs du parc informatique, conclu avec la société France Micro Services de Lapalisse,
- décision d'attribuer à la SCP BANVILLET-DARQUÉ à Saint-Pourçain-Sur-Sioule, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment vestiaires et sanitaires au stade de Le Breuil,
- décision faisant référence à la délibération du Conseil du 13 Janvier 2014 relative au recrutement d'un M.N.S. pour la piscine communautaire de Bert pour l'été 2014 en autorisant le remboursement de frais kilométriques en faveur de Monsieur Clément ROBERT, mis à disposition par l'association Moulins Aquavie,
- décision d'offrir un DVD à chaque famille dont l'enfant a participé à l'activité « Danse » durant l'année scolaire 2013 – 2014,
- décision de signer une convention avec le Conseil Général de l'Allier pour définir les modalités de prise en charge des élèves scolarisés en CLIS à l'école de Lapalisse qui fréquentent la garderie périscolaire de Lapalisse et qui résident notamment sur les communes de Billezois et d'Isserpent,
- décision d'attribuer à l'entreprise EIFFAGE TP le marché relatif à la réalisation des travaux sur la voirie communautaire – Programme 2014,
- décision de conclure un avenant au bail de location avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires Pays de Lapalisse (SISA) pour les locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays de Lapalisse,
- décision d'attribuer à titre temporaire à Madame Jacqueline ARNAUD un logement au camping de la Route Bleue, à Saint-Prix, durant la période de fermeture, soit du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 au 31 Mars 2015.

### **2/ RAPPORT ANNUEL 2013 DU SICTOM SUD ALLIER.**

La synthèse de ce rapport annuel a été expédiée à tous les délégués, et le rapport lui-même ainsi que la synthèse ont fait l'objet d'un envoi dans toutes les communes membres.

L'assemblée délibérante prend acte de la présentation de ce rapport annuel du SICTOM SUD ALLIER.

### **3/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

La synthèse de ce rapport est présentée de manière assez détaillée, et le Conseil prend acte de sa présentation ; le document complet sera expédié à chacune des communes adhérentes, afin que les maires puissent le présenter devant leurs conseils municipaux.

### **4/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – VOLET FINANCIER.**

La partie financière du rapport d'activités 2013 est présentée en séance, et le Conseil prend acte de cette présentation.

### **5/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION.**

Les quelques modifications (5) du règlement intérieur existant sont présentées et expliquées à l'assemblée délibérante.

Madame WALRAET intervient en estimant que ce document « Règlement intérieur » est important et qu'il aurait dû être expédié avec la note de synthèse afin que chaque délégué puisse l'étudier pour se prononcer dans les meilleures conditions possibles ; elle ne souhaite donc pas que le règlement intérieur fasse l'objet d'un vote au cours de cette séance.

Après avoir consulté l'assemblée, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Cyril VALERO, décide de retirer la question et d'expédier avec le compte-rendu de ce conseil, le projet de modification de règlement intérieur.

### **6/ S.D.E.03 – BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – MODIFICATION STATUTAIRE.**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte la modification des statuts du S.D.E.03, permettant l'organisation d'un service de recharge pour véhicules électriques.

### **7/ CONTRATS D'ASSURANCES – RENOUELEMENT – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes, la Commune de Lapalisse et le Syndicat Scolaire (SISCOL) pour la passation des marchés d'assurances dommages aux biens, bris de machine, flotte automobile, responsabilité civile et protection juridique ; elle désigne également à l'unanimité Monsieur Cyril VALERO, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, et ce afin de représenter la Communauté de Communes.

### **8/ FOURNITURE DE REPAS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES.**

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes, la Commune de Lapalisse et le Syndicat Scolaire (SISCOL) pour la passation des marchés de fourniture de repas en liaison froide ; également à l'unanimité, Monsieur Yves COLLANGES est désigné pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement afin de représenter la Communauté de Communes.

### **9/ CONTRAT D'AVENIR – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION.**

La mise à disposition d'un agent en contrat d'avenir par l'Association Amicale Lapalissoise Football (A.A.L.), sur la base de 14H30 par semaine, est approuvée par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme WALRAET – Saint-Christophe) ; cet agent sera affecté aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), ainsi qu'aux tâches d'entretien des locaux communautaires.

### **10/ CONTRAT D'APPRENTISSAGE – AGENT M.N.S. DES PISCINES.**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la création d'un contrat d'apprentissage pour un M.N.S. aux piscines, en recrutant un agent qui préparera un BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (A.A.N.) sur 2 ans en alternance ; le recrutement de cet apprenti permettra d'assurer la surveillance du bassin de la piscine de Bert durant les deux prochains étés (2015 et 2016).

### **11/ PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – DISPOSITIF DE PARTICIPATION.**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve la modification du mode de participation de la Communauté de Communes au dispositif de protection sociale des agents, en adoptant un montant fixe de 23 € par mois et par agent.

### **12/ APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – RÉPONSE À CANDIDATURE.**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Cyril VALERO, informe le Conseil que le Gouvernement a décidé de lancer une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Dans ce cadre, le bourg centre Lapalisse a été choisi dans l'Allier avec 2 autres territoires.

La réponse à cette manifestation d'intérêt devant être remontée à la Préfecture de Région avant le 12 Septembre, le dossier de candidature est présenté en séance.

La candidature doit être portée conjointement par la Commune de Lapalisse et par l'E.P.C.I. Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le plan stratégique élaboré, et qui correspond au cahier des charges de cet appel à projet, comprend notamment :

- des dépenses d'ingénierie, qui intègrent :

- du temps agent
- des études
- des dépenses de communication, de concertation avec la population

- des coûts d'investissement, qui intègrent :

- les secteurs de l'habitat
- des aménagements de proximité
- des actions sur les activités commerciales et artisanales
- un accompagnement social

Sur la base de cette présentation, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dossier de candidature présenté pour l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) lancé par le Gouvernement.

### **13/ ASSOCIATION « MÉDIATHÈQUE PAYS DE LAPALISSE » – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE.**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, accepte l'attribution d'un montant de 1 000 € complémentaire à la subvention initiale attribuée au cours du Budget Primitif 2014, en faveur de l'association « Médiathèque PAYS DE LAPALISSE » ; la subvention annuelle attribuée à cette association s'élèvera donc à 2 000 € pour l'année en cours, montant qu'elle avait demandé, et qui lui avait été attribué aux cours des exercices précédents.

### **14/ BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes, y compris les reports, à 547 000 € en section de fonctionnement, et 880 100 € en section d'investissement.

### **15/ BUDGETS ANNEXES – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014.**

Les budgets supplémentaires des huit budgets annexes présentés sont adoptés à l'unanimité.

## **16/ ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (E.S.S.) – INFORMATION.**

Les délégués communautaires sont informés d'une réunion organisée le Vendredi 21 Novembre 2014 à l'Espace Chambon à Cusset durant toute la journée (de 9H00 à 17H00), dénommée « Perspectiv' », au cours de laquelle le réseau d'acteurs solidaires invite les élus à échanger avec les techniciens et les acteurs de l'E.S.S.

## **17/ CONTRAT « ACCUEIL TERRITOIRES ALLIER » – INFORMATION.**

Mesdames et Messieurs les Maires, ainsi que les membres de la Commission du développement économique et touristique, sont informés de l'organisation du 1<sup>er</sup> Comité de Pilotage « Accueil de Nouvelles Populations », qui sera organisé le Lundi 29 Septembre 2014, à 18H00, à l'Espace Économique – Télécentre ; ce comité de pilotage a pour objectif de présenter le concept de l'Espace Économique – Télécentre, de dresser un bilan intermédiaire de l'opération, tout en rappelant les objectifs du Contrat « Accueil de Nouvelles Populations » signé avec le Département.

## **18/ MASSIFS DE PLANTES SUR LES 14 COMMUNES – PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS.**

Un diaporama est diffusé en séance, composé de photos des 14 massifs de plantes réalisés au cours de cette année.

## **19/ CHÈQUES À ENCAISSER.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à encaisser les trois chèques suivants :

- 14 573,89 € émanant de la CARPA (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats – Barreau de Cusset-Vichy), en règlement des condamnations à la charge de l'entreprise ROTAT, dans le cadre des désordres commis sur la toiture de l'atelier-relais ANGELARD à Périgny,

- 1 835 € de GROUPAMA, en remboursement des honoraires versés à la SCP d'Avocats Huguet – Barge – Moure – Fuzet, dans le cadre du litige opposant la Communauté de Communes à l'entreprise ROTAT,

- 1 175,29 € de la Compagnie GROUPAMA, en remboursement des réparations du camion IVECO, qui a été endommagé lors d'une manœuvre le 21 Juin 2014.

## **20/ QUESTIONS DIVERSES.**

### **A – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ACHATS DE GAZ NATUREL – CONVENTION CONSTITUTIVE.**

Le Conseil, à l'unanimité, confirme le contenu de la délibération du 24 Juillet 2014 portant adhésion de la Communauté au groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, et accepte les termes de la nouvelle convention constitutive de ce groupement proposée par le S.D.E.03.

### **B – PAYS DE VICHY AUVERGNE – CONSEIL CULTUREL TERRITORIAL.**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve la candidature de Monsieur Jacques de CHABANNES comme référent culture, qui sera chargé de représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil Culturel Territorial du Pays de Vichy Auvergne.

### **C – DISPOSITIF DE PÉAGE DE TRANSIT POIDS LOURDS – MOTION.**

Cette nouvelle version de l'éco-taxe a suscité un vif mécontentement de la part de la Fédération Nationale des Transports Routiers, qui fait écho de ces nouvelles dispositions.

En effet, les régions les plus impactées par cette mesure sont prioritairement des régions rurales avec un faible potentiel économique et notamment le département de l'Allier.

En effet, l'Allier concentre à lui seul autant de kilomètres taxés que les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA et Languedoc-Roussillon réunies.

Avec ce nouveau dispositif de péage de transit poids lourds, ce sont toutes les entreprises du département qui vont être impactées, avec une taxation supérieure à quasiment tous les autres départements français.

Ce sont donc l'emploi et l'économie même du Département qui vont être frappés.

Prenant en compte l'iniquité de traitement entre les départements du nouveau dispositif de transit poids lourds, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte une motion destinée à diffuser cette information d'une part, et sensibiliser les élus nationaux et le gouvernement sur les conséquences de l'application de ce nouveau dispositif (péage de transit poids lourds) d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H45.

Fait à Lapalisse, le 11 Septembre 2014

C. VALERO,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"